

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 16 janvier 2004  
(convocation du 5 janvier 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Janvier Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard  
M. GELLE Thierry à M. FLORIAN Nicolas  
M. LAMAISON Serge à M. BRANA Pierre  
M. MARTIN Hugues à M. PONS Henri  
M. ROUSSET Alain à Mme. CARTRON Françoise  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TAVART Jean-Michel  
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge  
M. BOCCHIO Claude à Mme. BRUNET Françoise  
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain  
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André  
Mlle. CHARBIT Myriam à Mlle. COUTANCEAU Emilie

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis  
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. FAYET Véronique  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. LOTHAIRE Pierre à M. MANSENCAL Alain  
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre  
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean  
M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles  
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel  
M. SAVARY Gilles à M. RESPAUD Jacques

M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 45)  
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 H 45)  
Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 H 45)  
M. GUICHOUX Jacques à M. DOUGADOS Daniel (jusqu'à 10 H 50)  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 11 H 15)

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - BORDEAUX - Pôle St Jean - Réaménagement du parc de stationnement et de ses accès - Marché de maîtrise d'oeuvre - Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur BROQUA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le réaménagement du pôle intermodal St Jean, est rendu nécessaire par l'arrivée du tramway aux portes de la gare, la préparation des nouvelles conditions de desserte par le TGV, ainsi que l'aménagement dans un avenir proche d'un nouveau terminal pour les TER. Pour répondre au mieux à ces nouvelles situations, il convient d'améliorer les conditions d'accessibilité à la gare par :

- une réorganisation des circulations tous modes et la réalisation des travaux de surface le permettant
- de nouvelles dispositions d'accès et d'exploitation du parc de stationnement souterrain existant

Ceci dans le respect du schéma directeur d'aménagement du pôle intermodal arrêté par le comité de pilotage multipartenarial spécifique à ce site.

Dès la mise en service du tramway, dont les travaux sont en cours, il sera important d'engager les modifications projetées pour le parc de stationnement qui naturellement concerneront les aménagements de surface.

Ces modifications ont fait l'objet d'études préliminaires validées, auxquelles il faut maintenant donner une suite en recherchant un maître d'œuvre pour poursuivre les études jusqu'à la réalisation complète des travaux.

La mission portant sur un projet d'infrastructures, la procédure de concours n'a pas été retenue, conformément aux dispositions de l'article 74-II.3° du Code des marchés Publics, mais le choix s'est porté sur une procédure d'appel d'offres restreint.

En effet, compte tenu des particularités du projet de réaménagement du parc de stationnement et de ses accès, il paraît nécessaire d'opérer une sélection parmi les candidatures afin de ne remettre le dossier de consultation qu'aux seuls candidats répondant, au travers des critères de sélection, à l'attente du Maître d'ouvrage notamment en matière d'expériences similaires.

Cinq candidats minimum, ou sept maximum, seront admis à remettre une offre à l'issue de la phase de sélection.

La direction des Grands travaux a ainsi élaboré un dossier de consultation en forme d'appel d'offres restreint (en application des dispositions des articles 21-21.12 et 21-21-13 du C.G.C.T., le dossier de consultation est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter au Service des Marchés Publics - 13<sup>ème</sup> étage) en vue de la dévolution d'un marché de maîtrise d'œuvre consistant en une mission complète soit :

- avant-projet (AVP)
- études de projet (PRO)
- assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- études d'exécution (EXE)
- direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)
- ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (OPC)
- assistance lors des opérations de réception (AOR)

En application de l'article 25 du Code des marchés Publics, la commission d'appel d'offres sera constituée comme un jury et sera composée de la manière suivante :

## **Membres à voix délibératives**

- Président

Monsieur le Président de la Commission d'appel d'offres de la Communauté Urbaine de Bordeaux ou son représentant,

- Les membres de la Commission d'appel d'offres de la Communauté Urbaine de Bordeaux désignés par le Conseil de Communauté :

### Membres titulaires

- . Monsieur COUTURIER
- . Monsieur TAVART
- . Monsieur GUICHARD
- . Monsieur NEUVILLE
- . Monsieur POIGNONEC

### Membres suppléants

- . Monsieur DANE
- . Monsieur JOUVE
- . Monsieur FEUGAS
- . Monsieur SIMON
- . Monsieur BANAYAN

- Quatre personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de l'appel d'offres et désignées par Monsieur le Président la Communauté Urbaine

de Bordeaux,- Cinq personnalités ayant la même qualification ou la même expérience que les candidats  
et désignées par Monsieur le Président la Communauté Urbaine de Bordeaux.

## **Membres à voix consultatives**

- Deux personnalités désignées conformément à l'alinéa 8 de l'article 25 du Code des Marchés Publics :
- . Monsieur le Directeur de la DDCCRF ou son représentant,
- . Monsieur le Receveur des finances de la Communauté Urbaine de Bordeaux ou son représentant.

Le montant estimé de cette mission complète s'élève à 330 000 € TTC (avec une marge de tolérance de 5 %) et sera imputée dans le cadre PPI 2003/2007, au budget annexe stationnement Chapitre 23 - Compte 2315 - Fonction 8220 - CRB D320 - Prog TAB01.

Compte tenu du montant estimé de l'opération, la publicité sera lancée au niveau européen.

Aussi, considérant ces éléments, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir:

- approuver la composition de la Commission d'appel d'offres constituée comme un jury,
- approuver le programme de l'opération,
- entériner le dossier de consultation des entreprises,

et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre de l'appel d'offres restreint,
- à signer le marché à intervenir avec le prestataire, ou le groupement de prestataires, qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse, en réponse à cet appel d'offres restreint, lancé en application des articles 33 alinéa 4, et 60 à 64 du Code des Marchés Publics, et en cas d'insuccès de cet appel, à procéder à la recherche d'une entreprise, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, en application de l'article 64, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I. 1° alinéa dudit Code.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 janvier 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. MICHEL BROQUA

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
5 FÉVRIER -1**

